

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO  
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le lundi, 6 mai 2013 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD  
LE MAIRE-SUPPLÉANT : M. MAGELLA DUCHESNE  
LES CONSEILLERS : M. FERNAND BOUCHARD  
M. MARC-ANTOINE FORTIN  
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER  
M. BERTHOLD TREMBLAY  
M. DOMINIQUE CÔTÉ

membres de ce Conseil et formant quorum.

Assistent également à la séance M. GILLES BOUDREAU, Secrétaire-trésorier, et M. CARL BOUCHARD, Secrétaire-trésorier adjoint.

**1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance débute par une courte prière. Après quoi, M. le maire déclare la séance ouverte.

**2.- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

120.05.13

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par le Secrétaire-trésorier en ajoutant à *Autres sujets s'il y a lieu* les points suivants : A) Motion de félicitations à monsieur Roger Fortin.

**3.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 15 AVRIL 2013**

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du lundi 15 avril 2013.

121.05.13

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le lundi 15 avril 2013 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

#### **4.- PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU RAPPORT FINANCIER 2012**

M. Sylvain Desmeules, vérificateur externe, présente le rapport financier 2012 de la municipalité. Aucune question n'est posée relativement à celui-ci.

122.05.13 Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'accepter le rapport financier au 31 décembre 2012 tel que présenté par M. Sylvain Desmeules de la firme comptable Mallette. Ce rapport, pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012, démontre un excédent non consolidé de 885 095 \$ comprenant exceptionnellement la vente de terrains résidentiels de 450 000 \$ et la vente du garage municipal de 350 000 \$. Monsieur le maire libère monsieur Desmeules et le remercie de s'être déplacé pour cette présentation.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et/ou M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce rapport financier. Cette résolution est adoptée séance tenante.

#### **5.- CORRESPONDANCE**

- Une lettre de la directrice du Service de l'information financière et du financement, Nancy Klein, reçue le 19 avril 2013. Elle nous informe que monsieur Sylvain Gaudreault du MAMROT a approuvé le règlement 340-13 de la Municipalité de Saint-Bruno décrétant un emprunt de 1 628 016 \$.

- Une lettre de la directrice du Service de l'information financière et du financement, Nancy Klein, reçue le 24 avril 2013. Elle nous informe que monsieur Sylvain Gaudreault du MAMROT a approuvé le règlement 335-12 de la Municipalité de Saint-Bruno pour une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 403 203 \$.

**6.- ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE  
DU 15 AVRIL 2013 AU 3 MAI 2013**

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU  
CONSEIL:

**SECTION MUNICIPALITÉ:**

COMPTES À PAYER	:	71 571.34 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS	:	111 411.06

**SECTION RÉGLEMENT F.D.I.**

COMPTES À PAYER	:	41 912.25
COMPTES DÉJÀ PAYÉS	:	_____

123.05.13

Après discussions, il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 15 avril 2013 au 3 mai 2013, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le Secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 12493 à 12497; 12500; et 12543 à 12562; ainsi que 12498 et 12499; soient et sont acceptés tels que libérés.

Je, soussigné Secrétaire-trésorier adjoint, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

**SIGNÉ CE 6<sup>ième</sup> JOUR DU MOIS DE MAI 2013**

Le Secrétaire-trésorier

Gilles Boudreault

**7.- NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2013**

124.05.13

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement que ce Conseil mandate monsieur Sylvain Desmeules de la firme comptable Mallette pour la vérification comptable de la Municipalité de St-Bruno pour l'exercice financier du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013 et ce, conformément aux prescriptions de l'article 966 du Code municipal. Cette résolution est adoptée séance tenante.

## **8.- DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL AU 31 MARS 2013**

125.05.13 Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'accepter le dépôt du rapport trimestriel au 31 mars 2013. La présente résolution est adoptée séance tenante.

## **9.- ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL**

Neuf (9) soumissions furent reçues pour la construction d'un garage municipal, à savoir :

<b>NOM</b>	<b>PRIX SOUMIS (taxes incluses)</b>
1. Pol vin Construction	296 700.00 \$
2. Isofor	300 131.22 \$
3. Adrien Desbiens & Fils	315 190.17 \$
4. 9188-2217 Québec Inc.	361 907.00 \$
5. Construction JMDM Inc.	388 629.71 \$
6. Construction Martin Rousseau	394 400.00 \$
7. Premium Construction	533 196.56 \$
8. Construction Marc Benoît	562 227.75 \$
9. Construction MG Inc.	588 442.00 \$

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions faite par Marie-Ève Plourde, ingénieur et chargée de projet pour la firme Cegertec WorleyParsons;

**CONSIDÉRANT** la recommandation qui nous est faite quant au choix de cette soumission soit, d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

**CONSIDÉRANT** également la recommandation du comité formé pour analyser le dossier;

126.05.13 Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement d'accorder le contrat pour la construction du garage au plus bas soumissionnaire conforme soit, Isofor, pour un montant de 300 131.22 \$, taxes incluses.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, et/ou M. Carl Bouchard, secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier. Cette résolution est adoptée séance tenante.

**10.- MANDAT POUR LA COORDINATION DES TRAVAUX DU GARAGE MUNICIPAL**

127.05.13 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement de mandater Isofor pour la coordination du garage municipal selon l'offre de services reçue en date du 2 mai 2013. Cette résolution est adoptée séance tenante.

**11.- ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE SERVICES DE CEGERTEC WORLEYPARSONS #20342/20349-400. RE: SURVEILLANCE AVENUE DES TULIPES ET RUE FORTIN**

128.05.13 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'accepter la proposition de services de Cegertec WorleyParsons portant le numéro 20342/20349-400 concernant la surveillance pour la réfection de l'infrastructure et les conduites sanitaires, pluviale et d'aqueduc sur l'avenue des Tulipes et sur la rue Fortin dans le cadre du programme du PIQM - volet 1,5. Cette résolution est adoptée séance tenante.

**12.- ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE SERVICES DE CEGERTEC WORLEYPARSONS #20343-400. RE: SURVEILLANCE ET GESTION DE CONSTRUCTION RUE MARTEL ET AVENUE POTVIN**

129.05.13 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement d'accepter la proposition de services de Cegertec WorleyParsons portant le numéro 20343-400 concernant la surveillance et la gestion de construction pour la réfection de l'infrastructure et les conduites d'aqueduc et unitaires en place sur la rue Martel et l'avenue Potvin dans le cadre du programme du PIQM - volet 1,5. Cette résolution est adoptée séance tenante.

**13.- ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE ROCHE LTÉE DANS LE CADRE DE LA PHASE VII DE NOTRE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL. RE: RÈGLEMENT 321-10**

130.05.13 Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement de mandater Normand Villeneuve, ingénieur pour la firme Roche Ltée, pour la surveillance de la finalisation du développement résidentiel de la phase VII, règlement 321-10, selon leur offre de services en date du 2 mai 2013.

**14.- AUTORISATION D'UNE MARGE DE CRÉDIT POUR LE PIQM -  
VOLET 1,5. RE: RÈGLEMENT 335-12**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Bruno a adopté le 18 février 2013 le règlement 335-12 visant à emprunter 2 403 203 \$ afin de renouveler différentes conduites sur les avenues des Tulipes et Potvin, de même que les rues Martel et Fortin sur une longueur approximative de 630 mètres linéaires;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Bruno peut occasionnellement avoir besoin, pour une courte période, de liquidité pour le financement des dépenses prévues à ce règlement;

131.05.13 Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement que la municipalité contracte un emprunt temporaire sous la forme d'ouverture de crédit pour un montant maximal de 100% du 2 403 203 \$ approuvé au dit règlement, au taux d'intérêt de base plus 1/2 de 1% à la Caisse Desjardins des Cinq-Cantons de Saint-Bruno. Les avances de fonds se feront par tranche de 10 000 \$ pour toute transaction amenant un solde débiteur journalier à son compte courant. Les remboursements se feront sur demande écrite du secrétaire-trésorier, Gilles Boudreault, ou du secrétaire-trésorier adjoint, Carl Bouchard, par transfert à partir du compte prévu à cet effet portant le folio 30 369.

Il est en outre résolu d'autoriser M. Réjean Bouchard, maire, et/ou M. Gilles Boudreault, directeur général, à signer les documents devant concrétiser cet emprunt temporaire sous la forme d'ouverture de crédit pour le règlement 335-12.

**15.- AUTORISATION D'UNE MARGE DE CRÉDIT POUR LA PHASE  
IX DE NOTRE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL. RE:  
RÈGLEMENT 340-13**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Bruno a adopté le 18 février 2013 le règlement 340-13 visant à emprunter 1 628 016 \$ afin d'installer des services municipaux dans des chemins d'une longueur approximative de 500 mètres linéaires et décréter l'ouverture desdits chemins afin d'assurer l'aménagement adéquat et optimal de notre développement résidentiel;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Bruno peut occasionnellement avoir besoin, pour une courte période, de liquidité pour le financement des dépenses prévues à ce règlement;

132.05.13 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement que la municipalité contracte un emprunt temporaire sous la forme d'ouverture de crédit pour un montant maximal de 100% du 1 628 016 \$ approuvé au dit règlement, au taux d'intérêt de base plus 1/2 de 1% à la Caisse Desjardins des Cinq-Cantons de Saint-Bruno. Les avances de fonds se feront par tranche de 10 000 \$ pour toute transaction amenant un solde débiteur journalier à son compte courant. Les remboursements se feront sur demande écrite du secrétaire-trésorier, Gilles Boudreault, ou du secrétaire-trésorier adjoint, Carl Bouchard, par transfert à partir du compte prévu à cet effet portant le folio 30 369.

Il est en outre résolu d'autoriser M. Réjean Bouchard, maire, et/ou M. Gilles Boudreault, directeur général, à signer les documents devant concrétiser cet emprunt temporaire sous la forme d'ouverture de crédit pour le règlement 340-13.

**16.- ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2010 À 2013**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013* ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

133.05.13 Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;

- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- la présente résolution soit adoptée séance tenante.

**17.- TERRAIN SECTEUR INDUSTRIEL. RE: SOUDURE ADL**

134.05.13 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement qu'un terrain ayant une superficie de 2 088,3 mètres<sup>2</sup> ( 22 479 pi<sup>2</sup>) et désigné comme étant le lot 5 094 318 soit vendu à Soudure ADL au montant de 5 619.75 \$ soit 0.25 \$ du pied carré.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, et/ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette vente. La présente résolution est adoptée séance tenante.

**18.- APPROBATION DU PRIX D'ACHAT D'UN TERRAIN. RE: GILLES BOUCHARD**

135.05.13 Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement d'approuver l'achat d'un terrain à M. Gilles Bouchard, d'une superficie de 780 mètres<sup>2</sup> et désigné comme étant le lot 5 097 869, au montant de 8 000 \$, plus les taxes si applicables, aux conditions décrites ci-après:



- payable au complet lors de la signature;
- les frais légaux seront à la charge de l'acheteur.

Abroge la résolution

72.03.12

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, et/ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette vente. La présente résolution abroge la résolution 72.03.13 et est adoptée séance tenante.

**19.- APPROBATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN. RE: LOT 4 723 436 (#8)**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

**20.- APPROBATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN. RE: LOT 4 723 437 (#6)**

136.05.13

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement d'approuver la vente d'un terrain à M. Sébastien Lamoureux, désigné comme étant le lot 4 723 437, au montant de 28 457.09 \$, taxes en sus, et aux conditions décrites ci-après:

- payable au complet lors de la signature;
- construire une résidence unifamiliale dans les 2 ans de la signature du contrat;
- émission du certificat d'autorisation par le ministère;
- accorder une servitude d'utilité publique à la municipalité de Saint-Bruno.

Abroge la résolution

149.06.11

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, et/ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette vente. La présente résolution abroge la résolution 149.06.11 et est adoptée séance tenante.

**21.- APPROBATION DU PRIX DE VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN. RE: LOT 4 767 643**

137.05.13

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'approuver la vente d'une parcelle de terrain à M. Sébastien Lamoureux, désigné comme étant le lot 4 767 643, d'une superficie de 108,4 mètres<sup>2</sup> ou 1 166.81 pieds<sup>2</sup> à 2 333.62 \$, taxes en sus.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, et/ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette vente. La présente résolution est adoptée séance tenante.

## **22.- COMPTE-RENDU DES COMITÉS**

### **A) TRAVAUX PUBLICS**

Un résumé des travaux en cours et à venir est fait. Il est mentionné entre autre que la phase VII du développement domiciliaire sera terminée bientôt de même que l'amélioration de la traverse sur Saint-Alphonse Nord.

### **B) LOISIRS ET CULTURE**

M. Magella Duchesne donne quelques informations pertinentes concernant la bibliothèque alors que M. Marc-Antoine Fortin précise qu'il aura une rencontre cette semaine pour le comité des loisirs d'été.

M. Jean-Claude Bhérer mentionne que l'aréna est maintenant fermée et que le tournoi de curling fut un grand succès comme par les années passées.

138.05.13

Sur proposition de M. Berthold Tremblay, il est résolu unanimement d'octroyer une motion de félicitations au comité organisateur du Tournoi de curling de Saint-Bruno. Leur implication bénévole est grandement appréciée et fait la réussite d'un tel événement.

### **C) SÉCURITÉ PUBLIQUE**

M. Berthold Tremblay fait un bref rapport de la dernière rencontre.

### **D) URBANISME**

M. Magella Duchesne mentionne que le comité d'urbanisme s'est réuni la semaine dernière pour une demande de dérogation mineure.

## **23.- AUTRES SUJETS S'IL Y A LIEU**

### **A) MOTION DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR ROGER FORTIN**

139.05.13

Sur proposition de M. Berthold Tremblay, il est résolu unanimement d'octroyer une motion de félicitations à M. Roger Fortin, propriétaire de S.O.S. Béton, pour les travaux réalisés pour la remise en état et la relocalisation de leurs locaux situés au 99 rue Melançon à Saint-Bruno.

**24.- PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE**

Quelques questions sont posées auxquelles monsieur le Maire répond le plus adéquatement possible.

**25.- LEVÉE DE LA SÉANCE**

140.05.13 Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement que la séance soit et est levée.

IL EST 21:15 HEURES

LE MAIRE

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. RÉJEAN BOUCHARD

GILLES BOUDREAU